

## DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

DIEPAT/10-502-656 du 13/09/2010

### **POSTE D'AGENT COMPTABLE AU LYCEE EMILE ZOLA A AIX-EN-PROVENCE**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels d'intendance (catégorie A) s/c de Mesdames et Messieurs les chefs d'EPL

Affaire suivie par : Mme SAUVAGET - Chef du bureau des personnels administratifs de catégorie A (sauf CASU) B et C - Tél : 04 42 91 72 28 - Mme CAMPION - Chef du bureau des personnels d'encadrement - Tél : 04 42 91 74 37

**1** - Le poste d'agent comptable au lycée Zola à Aix-en-Provence est susceptible d'être vacant à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010.

Le lycée Zola est le siège d'une agence comptable qui comprend 4 EPL rattachés, tous situés à Aix-en-Provence : 2 lycées professionnels (Zola et Gambetta) et 2 collèges (Arc de Meyran et Jas de Bouffan). Cette agence comptable est dès la rentrée scolaire 2010 dans sa configuration-type, telle que prévue dans la carte-cible 2012 des agences comptables publiée au bulletin académique n° 450 du 9 février 2009.

**2** - Ce poste est ouvert aux personnels d'intendance de catégorie A qui témoignent de compétences professionnelles avérées, et capables d'assurer la gestion comptable d'une structure lourde. Dans le cadre de la réforme académique de la carte des agences comptables, conformément aux dispositions prévues par la circulaire rectorale publiée au bulletin académique n° 439 du 10 novembre 2008 et dans l'esprit des consignes nationales, peuvent être notamment ainsi concernés les agents comptables dont le poste a été transformé en gestionnaire matériel au titre des rentrées scolaires 2009 ou 2010.

**3** - Ce poste est affecté du régime indemnitaire suivant :

NBI : 50 points, de l'ordre de 230 euros mensuels

Indemnité de caisse et de responsabilité, de l'ordre de 460 euros mensuels

PFR à hauteur d'environ 500 euros mensuels.

Ce poste est assorti d'un logement attribué par nécessité absolue de service, de type T4.

L'affectation interviendra à titre provisoire à compter du 01.10.2010 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2010-2011. L'intéressé(e) a vocation à être stabilisé (e) s'il (elle) le souhaite au titre de la rentrée scolaire 2011.

**4** - Les personnels intéressés sont invités à adresser leur candidature sur papier libre au rectorat : bureau DIEPAT 3.01

- directement vu l'urgence par mel à l'adresse [ce.diepat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.diepat@ac-aix-marseille.fr) pour **le mardi 21 septembre 2010 au plus tard**

- sous-couvert de leur chef d'établissement.

Leur demande pourra être assortie de toute pièce utile à la valorisation du dossier, y compris une lettre de motivation.

*Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille*